

PREMIER PRIX DE L'ABONNEMENT. Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE: 16 francs pour trois mois, 32 francs pour six mois, 64 francs pour l'année.



LE CENSEUR, JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE:

LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n. 6, au 1er. PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 3, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVRE-DENUNCIQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 15 novembre 1842.

On ne saurait trop souvent revenir sur l'affaire qui occupe en ce moment la cour d'assises de la Seine et qui sollicite si vivement l'attention publique; nous voulons parler des faits pour lesquels les accusés Hourdequin, Morin, Philidor, Boutet et Solet ont été assis sur les bancs de l'accusation.

De l'instruction il est résulté la preuve que des employés de la préfecture de la Seine s'entendaient pour exploiter les propriétés. Ceux-ci se présentaient pour toucher l'indemnité allouée aux terrains qu'on retranchait à leurs propriétés dans l'intérêt de l'alignement. Les dossiers étaient perdus, on ne savait ce qu'ils étaient devenus; il fallait attendre, patienter; on faisait des recherches, les pièces se retrouveraient, etc., si bien que les propriétaires lésés ne savaient plus à qui parler. Les employés supérieurs n'avaient pas de temps à perdre dans ces recherches, et le préfet, si toutefois on obtenait audience, ne pouvait répondre que ceci: « Adressez-vous aux employés; je recommanderai votre affaire. » Cercle vicieux, car les employés étaient intéressés à bruyiller les cartes, et le préfet, homme incapable pour le moins, était trop distrait par ses fonctions de membre du Jockey-Club pour pénétrer ces mystères d'iniquité.

Pendant ce temps-là des misérables, comme on en voit pulluler dans les grandes capitales, recevaient la confiance de la position de propriétaire et s'en allaient chez eux solliciter la cession de leurs droits. Un terrain retranché valait-il 1,700 fr., un agent d'affaires en offrait 2 ou 300 fr., et souvent les propriétaires, fatigués, découragés, après avoir sollicité vainement pendant six, dix, quinze années les bureaux de l'Hôtel-de-Ville, vendaient ces droits improductifs.

Mais qu'arrivait-il alors? Les bureaux, impassibles devant les applications des propriétaires, s'émouvaient sur un signe de ces agents maudits qui avaient accès auprès des employés à toute heure du jour. Les rapports se rédigeaient dans un sens tout favorable, et les indemnités pleuvaient dans la bourse de ces misérables qui s'étaient associés avec les agents de l'administration.

La chronique judiciaire a le pas en ce moment sur la chronique politique. La question du droit de visite, l'union douanière, l'incorrection des Druses et des Maronites, la situation des Anglais dans l'Inde et en Chine, tout cela a pâli à côté du procès Hourdequin. C'est au chapitre de la cour d'assises qu'il faut aller chercher la véritable question à l'ordre du jour, car toute l'attention du pays est portée de ce côté.

Il y a là, en effet, cinq hommes qui ont été long-temps investis de la confiance de l'administration, et qui l'ont trompée; qui recevaient de la ville de Paris un salaire pour surveiller avec sollicitude ses intérêts, et qui les ont trahis. L'un d'eux touchait des appointements fixes de 6,000 fr., auxquels on ajoutait, à la fin de chaque année, une gratification de mille écus; il ne s'est pas trouvé un bien rétribué, et pour augmenter la part que lui faisait le budget, il a livré les secrets de la ville à de misérables spéculateurs qui l'achetaient à prix d'argent; d'autres, à côté de lui, ont voulu aussi se faire une part plus forte que celle qui leur était légitimement acquise par leur travail, et pour cela ils ont volé des plans, fait disparaître des dessins, tripoté avec des agents d'affaires, etc.

Tous ces honnêtes gens vivaient en bonne intelligence, pourvu que l'un n'allât pas indélicatement chasser sur les terres de l'autre, pourvu que chacun se contentât de la part convenue d'un commun accord; on ne s'inquiétait pas, on ne se gênait pas réciproquement; chacun savait ce que faisait son voisin et le laissait faire. Lui prêtant même quelquefois aide et assistance pour qu'il pût réaliser avec plus de sécurité ses bénéfices illicites: c'était une sorte d'assurance mutuelle pour pratiquer plus librement le vol et la dilapidation.

Cela a duré pendant un certain temps; les affaires allaient bien; chacun des honorables associés s'adjudgeait des profits proportionnés à sa position et à son intelligence. Une harmonie aussi touchante ne pouvait pas toutefois durer toujours; quelques indiscretions à la suite de certains mécomptes donnèrent l'éveil, le hasard s'en mêla aussi, il mit la justice sur la trace des malversations et des coupables, et bientôt la lumière du jour éclaira de honteux mystères.

En ce moment l'affaire est pendante, les accusés se défendent de leur mieux, et dans quelques jours le jury prononcera. Laissons donc de côté les tristes débats de l'audience, les dépositions des témoins, le ministère public, les avocats; n'examinons le procès que sous le rapport des questions morales qu'il soulève, et demandons-nous comment des hommes qui, jusqu'à une certaine époque de leur vie, avaient joui d'une réputation honorable, ont tout à coup oublié tout ce qu'on trouvait de bonheur à être honnête homme, et se sont jetés à corps perdu dans une carrière d'indélicatesses et de mauvaises actions qui les a conduits sur les bancs de la cour d'assises. Eh mon Dieu! l'exemple leur est venu d'en haut; ils ont vu qu'au-dessus d'eux on adorait l'argent comme une idole, que les plus magnifiques dotations ne suffisaient pas à satisfaire certaines cupidités insatiables; ils ont vu des hommes qui trafiquaient à la bourse avec les nouvelles que leur apportait le télégraphe, et qui gagnaient ainsi en un clin d'œil, sans courir aucune chance fâcheuse et comme à coup sûr, ce que d'autres, imprudents joueurs, avaient peut-être bien péniblement acquis; ils ont vu que dans un certain monde, dans le monde officiel dont ils faisaient partie, on n'était considéré qu'autant que l'on était riche; et, comme ils avaient au-dessus d'eux d'audacieux spéculateurs qui, pour le devenir, s'étaient tout permis, ils ont cru qu'à leur tour ils pouvaient aussi tout se permettre; alors ils n'ont plus connu aucun frein; alors ils se sont jetés en aveugles sur tout ce que leur main pouvait atteindre, trafiquant de tout, vendant tout à la manière des juifs, comme des gens qui ont oublié toutes les notions du juste et de l'injuste.

Ce spectacle n'est malheureusement pas nouveau pour nous; il y a quelques années, nous avons vu un préfet de police, c'est-à-dire l'un des fonctionnaires les plus éminents de la capitale, convaincu des actes d'indélicatesses les plus révoltants et accusé par le ministère public lui-même de manquer du sens moral. Les flétrissures imprimées à cet homme n'ont pas été une leçon suffisamment sévère. On s'était contenté de le marquer au front, peine terrible pour ceux auxquels il reste encore un peu d'honneur; mais qu'est-ce que le déshonneur pour certains hommes, quand la perte de leur considération est le seul châtiement qu'ils aient à redouter, quand à côté de leur honneur perdu il y a des richesses? M. le préfet de police était sorti de la cour d'assises flétri, mais libre de s'en aller au fond de la plus délicieuse retraite goûter les charmes d'une vie opulente, libre même, s'il

l'avait voulu, de solliciter de nouveau les suffrages des électeurs qui une première fois déjà l'avaient honoré de leur confiance. Il n'y avait donc pas eu de répression pour des actes que la loi et la morale publique pouvaient également atteindre; aussi ceux qui se trouvaient sur la même pente ne se sont-ils pas effrayés. Ils se sont enhardis, au contraire, en pensant qu'après tout ils ne couraient d'autre risque que celui de passer pour des gens qui entendaient les affaires et ne s'oubliaient jamais en les traitant; leur erreur a été grande, car, sans compter les pénalités légales qui les attendent peut-être, ils sont déjà condamnés et flétris par l'opinion. Oui, et nous sommes heureux de le constater, le procès qui se juge en ce moment devant la cour d'assises de la Seine a donné à l'opinion publique l'occasion de se manifester; il y a réaction contre cette morale relâchée qui tendait à s'introduire de plus en plus dans toutes les branches de l'administration, qui déjà y avait fait les plus affligeants ravages, et qui n'aurait pas tardé à jeter dans le cœur des citoyens des doutes sur les garanties que peuvent offrir à la société les institutions qui nous régissent. L'opinion publique s'est prononcée avec vigueur contre ces consciences faciles qui s'habituait à faire profit de tout, et pour qui tous les moyens d'arriver étaient bons, pourvu qu'au but il y eût quel- que argent à encaisser. D. G.

Il y a dans la publicité lyonnaise un journal qui, à l'occasion du projet de l'union douanière entre la France et la Belgique, a pris la défense du chef de la conjuration des bornes. Ce journal, on l'a compris, c'est le Rhône.

La question qui occupe depuis plus d'un mois tout ce qu'il y a en France de publicité sérieuse, attachée aux intérêts, à la prospérité et à la grandeur du pays, lui avait sans doute paru de médiocre importance. Il n'a eu d'entraîlles que pour le député du 3<sup>me</sup> arrondissement de Lyon; c'est pour sa personne qu'il s'est montré animé du plus saint et du plus patriotique dévouement.

Nous n'avons pas à rechercher comment le journal de l'administration s'arrange pour mettre son ministérialisme d'accord avec ses préférences à l'égard de l'homme qui le premier s'est levé pour amener contre le projet d'union toutes les passions égoïstes, toutes les prétentions illégitimes, attentatoires au bien général de la patrie; nous ne nous occupons pas des querelles d'antichambre.

Mais le Rhône a eu le temps de se former une opinion sur le fond même de la question; il a pu examiner à loisir le pour et le contre, et ne devait supposer qu'il commencerait par conclure dès qu'il aborderait le sujet qui a fait jeter les hauts cris aux tripoteurs de bourse. En effet, c'est ainsi qu'il a procédé, et voici ses conclusions:

« A tort ou à raison, chacun défend ses intérêts: ceux qui veulent l'union espèrent y gagner; ceux qui la repoussent craignent d'y perdre. Telle est l'histoire de tous les temps et de toutes les affaires. C'est aux hommes qui gouvernent à savoir concilier d'abord, autant qu'il est possible, les intérêts opposés, puis à se décider en faveur des intérêts du plus grand nombre, tout en ménageant le plus qu'on le peut ceux qu'en définitive il convient de sacrifier. »

Quel enfantement après un mois de réflexions! Le dernier degré du ridicule n'est pas encore trouvé.

La Patrie, qui s'était jusqu'ici montrée hostile au projet de l'u-

FEUILLETON DU CENSEUR.

UN TALENT AVORTÉ.

menal Joseph au Louvre, au Luxembourg, dans ces magnifiques galeries que M. Aguado, ce Médecin moderne, formait alors à grands frais d'argent et de goût. J'essayai de lui faire comprendre la grandeur de ces pages où la pensée domine si puissante qu'il semble qu'elles soient d'un seul jet du pinceau de leur auteur.

« Le sublime auteur de la Transfiguration, disais-je au pauvre insensé, que l'on a appelé le divin, n'avait pas de chic. On ne sait ce qu'il doit admirer le plus dans les œuvres de ce grand maître, de la peine de foi et de poésie que respirent ses toiles, ou de la correction de son exécution matérielle, qui, tout en idéalisant ses figures, leur conserve cependant la forme humaine dans tout ce qu'elle a de plus harmonieux dans ses contours, de plus pur dans ses lignes. Zurbaran n'avait pas de chic. Au milieu des plus grands écarts de son imagination, son exécution correcte et vigoureuse, résultat d'un long et laborieux apprentissage, n'est jamais ressentie des agitations fiévreuses de son esprit. Paul Rembrandt n'a dû qu'à de rebutantes études académiques cette vigueur facile, ce geste dans son audace, si imposante dans sa simplicité. Et laissant de côté toutes ces traditions classiques, regarde autour de toi. Parmi ces géantes cohortes d'artistes qui s'élancent à la conquête de la renommée, tu es sûr de trouver ceux que tu vois briller au premier rang? Ce sont ces jeunes hommes intelligents et forts qui ont négligé l'art facile pour l'art conscient, le faire conventionnel pour l'exécution vraie, et qui, avant de donner la forme et la vie à leurs rêves d'inspirés, se sont humblement amoindris par leur haute intelligence au prosaïsme d'un travail pratique. Regarde l'illustre auteur de l'Apothéose d'Homère, Ingres, qui nous a souvent rappelés Raphaël par la pureté harmonieuse de son dessin; Delacroix, ce Van Dyck moderne; Decamps, qui nous a ressuscité Rembrandt; Barye enfin, Barye, ce fougueux artiste, cette individualité, comme disait Napoléon, qui a envisagé l'art sous un aspect jus- qu'alors inconnu, et qui n'est arrivé à cette grande puissance de talent que par une imitation servile, constante, puérile quelquefois de la nature. Crois-moi, Joseph, on ne naît pas peintre comme on naît poète. La nature n'a pas dit à l'homme inspiré: Prends un pinceau et jette ton inspiration sur un mur ou sur une toile. Le pinceau est plus difficile à conduire que la plume; de toutes les expressions de la pensée, c'est celle qui nécessite le plus de travail et d'efforts. »

« Serez-vous ce que répondait à cela mon ami Joseph? — Tous ces noms que tu viens de me citer là n'ont d'autre valeur que celle que l'engouement leur a répartie. Raphaël sèche trop; Zurbaran est lourd et inintelligible. Le talent de Rembrandt se réduit à une masse de noir à côté d'une masse de blanc. M. Ingres fait des figures en mastic, Delacroix dessine avec assez de vérité un pourpoint de chambre et un haut de chausses en velours, voilà tout. Quant à Decamps, cet artiste ne manque pas d'un certain chic, et je serais assez porté à le

mettre avec Eugène Delacroix à la tête de la peinture moderne. Delacroix! voilà un peintre! Quel entrain! quelle couleur! quel orgueilleux mépris des préceptes académiques! quel chic enfin!

« Le chic ne fait pas vivre, m'écriais-je impatient. Ta sacoch se vide sensiblement. L'argent provenant de la vente de ma dernière omelette, comme tu l'appelles, tire à sa fin. Il faut vivre, cependant!

« A ces mots Joseph devenait sérieux. — C'est vrai, c'est vrai, disait-il en se grattant l'oreille, il faut vivre! Aussi bien, depuis Chatterton, Escousse et Lebras, il n'y a plus de chic à se laisser mourir de découragement. On persifle impitoyablement les talents incompris et affamés. Demain je me mettrai au travail.

Mais les jours s'écoulaient, et Joseph, qui continuait avec persévérance à illustrer des feuillets d'album, ne songeait plus le moins du monde à réaliser sa promesse.

A cette époque il lui vint à l'esprit de changer le nom de son père contre celui de Chilpéric de Montbrun qu'il avait trouvé je ne sais où. Ces substitutions étaient alors assez à la mode parmi les artistes. Lorsqu'il m'eut fait part de cette décision, je jugeai à propos de lui adresser quelques remontrances sur le peu de convenance qu'il y avait à troquer contre un nom de théâtre un nom honorable et considéré.

« Bah! me répondit Joseph en parodiant le vers de Rochabaron de Marion Delorme, Joseph Werner! ce n'est pas un nom d'homme, c'est un nom de bourgeois! »

Cependant toutes nos ressources étaient épuisées. Un soir Joseph rentra tout joyeux. Après plus d'un mois de travail, il était parvenu, avec un seul personnage, à enjoliver la lettre X, la plus difficile de l'alphabet.

« J'ai une faim du diable, dit-il en disparaissant dans l'immensité d'une robe de chambre d'un chic suprême. Voyons, il est tard, il est temps de songer au dîner. »

« Nous ne dînons pas aujourd'hui, répondis-je froidement et en continuant à travailler. »

« Bah! et pourquoi donc? fit M. Chilpéric avec une certaine inquiétude; est-ce que c'est aujourd'hui jeûne et vigile? »

« Aucunement; mais, comme je ne veux pas mourir de faim avant d'avoir achevé mon tableau, j'ai cru devoir dévorer tout seul l'unique côtelette qui nous restait d'hier. »

« Et demain? demanda-t-il avec hésitation. »

« Demain, mon tableau sera achevé, vendu, et nous pourrons nous dédommager du jeûne forcé d'aujourd'hui. »

Joseph ne dit plus rien, mais il alla fouiller dans un coin de l'atelier et en détacha une petite toile qu'il cloua sur un châssis. Il prit ensuite une molette et se mit à broyer de la couleur. Je le regardais faire du coin de l'œil avec une étrange satisfaction.

Lorsque ses préparatifs furent achevés, Joseph monta son chevalet, s'arma d'un morceau de sanguine et commença à esquisser quelque chose sur la toile.

Tout à coup il s'arrêta au milieu de son travail, déposa son crayon et s'approcha de moi. Deux grosses larmes descendaient lentement le long de ses joues.

« Frédéric, me dit-il d'une voix pénétrée qui me remua singulièrement, je suis un misérable et un ingrat! Depuis long-temps déjà j'aurais dû laisser ton amitié. Je t'ai lâchement imposé le fardeau d'une affection stérile; je te savais pauvre et je suis venu étourdiment grossir ta misère en y accablant la mienne; je ne t'ai tenu compte ni de ta délicate discrétion, ni du travail forcé auquel tu t'es condamné pour dérober ta gêne à ma reconnaissance; je t'ai laissé pâlir au travail, tandis que j'allais orgueilleusement colporter en tous lieux ma prétentieuse oisiveté. Frédéric, je te le dis, je suis un misérable; je me suis rendu indigne de ton affection. »

Et le pauvre diable pleurait.

« Non, lui dis-je tout ému et en passant mon bras autour de son cou, tu n'es ni un ingrat ni un misérable; tu l'exagères tes torts; tu es un étourdi, voilà tout. Des éloges maladroits t'ont égaré; mais ma persévérante amitié triomphera à la fin des obstacles qu'une idée fautive et un peu de vanité suscitent à ton avenir, et je te ferai comprendre, je l'espère, le vide de tous ces triomphes puérils qui n'amènent que l'oubli et la misère à leur suite. »

« Je vais travailler! dit Joseph en relevant résolument la tête et en pressant ma main avec énergie. »

Il se remit à son esquisse.

Le lendemain, lorsque je me levai, Joseph était déjà à son chevalet. Son ébauche était terminée. Sa composition était heureuse et ses personnages d'assez bonne figure. Malheureusement, comme toujours, sa perspective était complètement manquée; les raccourcis n'avaient pas de relief; quelques parties étaient impossibles, les plans confondus. Je fis toutes ces observations à Joseph avec les plus grands ménagements. Je connaissais son faible. M. Chilpéric s'attendait probablement, suivant son habitude, à recevoir des éloges exclusifs, car, à mes premières critiques, il parut étonné. Il les supporta cependant avec assez de bonhomie; mais, à mesure qu'elles se prolongeaient, sa mauvaise humeur grossissait, et elle se trahit plusieurs fois par des mouvements d'épaule et des gestes d'impatience mal contenus. Lorsque j'eus fini, ses yeux luisaient comme des bougies et ses lèvres avaient pâli.

« Eh bien! demandai-je après un instant, que penses-tu de mes observations? »

« Je pense, dit Joseph d'une voix roque, que nous ne nous comprendrons jamais. Je ne suis pas habitué à peindre avec un compas et une équerre, et je ne dessine pas au cordeau! »

Je le regardai avec une douloureuse compassion; il s'était froidement remis au travail. Je m'en allai reprendre le mien.

Le gaillard me couvrit, en huit jours, une toile de dix-huit pouces sur quinze, comportant cinq ou six personnages et des accessoires d'intérieur assez compliqués. Son tableau avait la couleur de la vie, qualité précieuse malheureusement neutralisée par l'absence complète de dessin et la présence de cet abominable chic que j'ai depuis tant pris en horreur. En résumé, son œuvre n'avait aucune valeur artistique.

Le vernis n'avait pas séché, que Joseph mit son tableau sous son bras et l'emporta. Pendant quelques jours je ne l'aperçus qu'à de longs inter-

nion douanière avec la Belgique, entre aujourd'hui dans une situation nouvelle. Pour avoir combattu, dit ce journal, les étranges maximes du *Courrier français* et du *Journal des Débats*, nous n'acquiesçons pas davantage aux théories caduques de la lettre adressée aux ministres.

La *Patrie* fait, dans son numéro du 12 novembre, les réflexions suivantes sur le régime protecteur et prohibitif, réflexions qu'il termine par une verte apostrophe à l'adresse des coalisés de la réunion de la rue de Richelieu :

La pratique de la prohibition aboutit à l'absurde. Le moyen que l'étranger achète, s'il ne vend pas à son tour ? Prétendre toujours lui vendre et ne jamais acheter de lui ou le moins possible, croire se voler soi-même si on lâche ses écus contre une marchandise, se croire encore mieux volé si on ne jouit pas de l'exploitation privilégiée et permanente de ses consommateurs se barricader éternellement derrière des tarifs et des lignes de douanes, c'est ériger en science la haute intelligence et la sociabilité touchante de l'avarice. Harpagon s'appelle à cette heure le *Prohibitionniste*. Il est député, ministre peut-être ; il étudie l'économie politique dans les ordonnances, jadis si patriotiques, du grand Colbert ; s'il ne fait pas graver en lettres d'or qu'il faut manger pour vivre, et non pas vivre pour manger, il écrit à ses frontières qu'il faut consommer pour le faire produire, et non pas produire pour l'obliger à consommer ; il visite à sa porte les deux mains du passant pour être sûr qu'on ne lui apporte rien, et il demande ensuite les deux autres ; il crie au voleur lorsqu'on le réduit à tirer de sa cassette un numéraire qu'il a toujours peur de voir s'engloier dans la caisse du voisin ; enfin, il tranche les questions sans se donner le temps de les étudier, et rédige ou dicte des adresses aux ministres, des invocations à la sagesse et à la bonté du roi, et il publie sa lettre sans publier sa signature. Pourquoi ? lui manque-t-il le courage de son opinion ou celui de son intérêt ?

De tout cela nous sommes amenés à conclure que la *Patrie* tient en réserve un petit système économique qui n'est en principe ni la conservation du régime prohibitif, ni la liberté des échanges internationaux. Nous ne doutons pas que la *Patrie* ne puisse apporter sa part de lumière dans la question qui s'agit ; aussi espérons-nous qu'elle ne manquera pas de produire une idée qui promet d'être revêtue d'un certain caractère de nouveauté.

La *Presse*, journal resté jusqu'aujourd'hui étranger au débat qui se poursuit dans la publicité française sur le projet d'un douanier, se présente enfin dans l'arène.

Sans se déclarer contre le principe des unions douanières, la *Presse*, obligée d'ailleurs de reconnaître que la Grande-Bretagne, qui a porté au plus haut degré d'exagération le régime protecteur et prohibitif, « recueille aujourd'hui les fruits de cette » politique égoïste, contraire aux intérêts bien entendus de l'humanité », veut que la France s'interdise tout traité qui, sans profiter aux uns, causerait de graves préjudices aux autres. Nous n'avons rien à dire contre cette vue ; aucun des journaux qui se sont montrés, à Paris comme dans les départements, les plus énergiquement favorables à l'union franco-belge, n'a eu l'absurde prétention d'engager le pays dans des alliances évidemment stériles dès qu'elles sont convaincues d'être gravement préjudiciables aux uns sans être réellement favorables aux autres. En ce point donc la *Presse* discute dans le vide et se procure l'avantage d'une victoire par trop facile.

Mais elle promet de montrer dans ses articles subséquents comme quoi la Belgique est avec l'Angleterre dans le cas où la France doit s'abstenir de tout traité insignifiant pour les uns et préjudiciable pour les autres.

Après les affirmations, les preuves ; c'est ce que nous attendons depuis long - temps des opposants à l'union commerciale entre la France et la Belgique.

Constatons-le : la *Presse*, qui avait gardé jusqu'ici un profond silence, fait acte de courage en tendant la main aux vaincus de l'élite manufacturière du pays. Nous doutons qu'elle puisse les relever de la lourde chute qu'ils ont faite dans le manifeste si pauvrement ambitieux du 10 novembre.

## Paris, le 13 novembre 1843.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Les électeurs de Dieppe doivent se réunir aujourd'hui pour se choisir un député. Trois candidats, MM. Jean, juge au tribunal civil de Dieppe, Rouland, premier avocat-général à la cour royale de Rouen, et Levavasseur, l'un des plus riches propriétaires du

département de la Seine-Inférieure, se disputent la succession de M. de Béryny, décédé. Deux d'entre eux surtout, MM. Rouland et Levavasseur, se sont donné depuis un mois un grand mouvement ; tous deux ils ont un égal désir d'arriver à la chambre ; tous deux ils ont importuné les électeurs de leurs visites et de leurs sollicitations.

M. Rouland est un magistrat de mérite qui, deux fois déjà, a tenté sans succès les chances du scrutin. Il s'est présenté aux électeurs d'Yvetot qui n'en ont pas voulu, malgré le talent incousteable par lequel il se recommandait à eux, malgré l'indépendance qu'il semblait leur promettre. M. Rouland, en effet, répudiait hautement toute espèce de patronage ministériel ; il ne voulait devoir qu'à lui-même les suffrages qu'il sollicitait. Cette fois, M. Rouland a sans doute pensé qu'un peu d'aide de la part du cabinet ne pouvait que lui faire grand bien, car il a demandé l'intervention du ministère en sa faveur, et il l'a obtenue.

M. Levavasseur n'est pas plus que M. Rouland un homme nouveau pour les électeurs de la Seine-Inférieure ; trois ou quatre fois déjà il a été vaincu dans ses luttes avec les candidats de l'opposition, et, aux dernières élections encore, l'administration l'a inutilement recommandé aux électeurs du 2<sup>e</sup> collège de Rouen qui lui ont préféré l'honorable M. Toussin. M. Levavasseur aurait bien voulu pouvoir se présenter aux électeurs de Dieppe avec une apostille de M. Guizot ou de M. Duchâtel ; mais le ministère ayant à choisir entre deux candidats dont l'un est un homme de talent, dont l'autre, au contraire, n'a qu'une intelligence très-médiocre et très-vulgaire ; dont l'un est fonctionnaire public amovible, tandis que l'autre trouverait, s'il le voulait, dans son immense fortune, toutes les conditions qui peuvent permettre à un homme d'être indépendant, le ministère, disons-nous, a donné la préférence à M. Rouland. M. Levavasseur se trouve donc, par la seule force des choses, le candidat des électeurs indépendants. Quelle triste idée un fait semblable ne doit-il pas donner de nos institutions électorales !

L'impression générale, hier, à la cour d'assises, était que M. de Jussieu, secrétaire-général de la préfecture de la Seine, le même qui a été convaincu devant la chambre des députés de toucher un droit sur les brevets, allait être destitué.

Il est vrai que le témoin Blanchet, qui a une réputation universelle d'honnêteté, et dont le ton et le visage annoncent tout de suite une entière franchise, a déclaré que M. de Jussieu lui avait conseillé d'en passer par ce que lui demanderaient les bureaux, c'est-à-dire M. Hourdequin. Il est vrai que M. de Jussieu se faisait escompter gratuitement des billets par l'entrepreneur Dubugeaud, qu'il ne connaissait pas, a-t-il dit, mais qui obtenait toutes sortes de travaux et était fort insolent avec tout le monde à cause de ses relations avec M. de Jussieu.

Nous ne racontons pas les diverses manières de séduire les employés : tantôt c'était un cadeau d'argent, tantôt un cadeau en nature. La corruption coulait à pleins bords ; seulement tels employés exploitaient les propriétaires sur une petite échelle, et tels autres, les saint Vincent-de-Paule de l'administration municipale, taillaient en plein drap, s'enrichissaient rapidement, et jouissaient, dans le monde officiel et à la cour, de la plus haute considération.

Sur les cinq accusés, il y en a deux qui sont incontestablement fort habiles : ce sont les sieurs Morin et Hourdequin. Morin manie la parole avec facilité ; il ne se laisse ébranler par aucune inculpation, et il n'est pas de vieil avocat retors qui lui soit supérieur dans l'art de réfuter un argument. M. le président paraît faire très-peu de cas de lui, et quelquefois la dureté de ses paroles serait plus convenable venant de l'avocat-général, à qui on pardonne toujours un peu de partialité. Morin ne proteste pas contre cette sévérité, il ne s'en irrite pas et ne s'en trouble pas non plus. Quant à Hourdequin, il est doucereux et impassible ; si un témoin l'injurie, il le lui pardonne volontiers. Nous ne parlons pas des autres, qui ne sont que secondaires.

M. le président, sans s'en douter probablement, subit l'influence qu'exerce l'apparence vertueuse du sieur Hourdequin ; avec lui il est poli, et s'il l'interrompt il lui en demande pardon.

Nous notons cette différence sans suspecter la justice de la cour. Si M. le président s'en apercevait, il la ferait aussitôt disparaître, nous le croyons.

valles ; il cherchait un acquéreur et n'en trouvait pas. Le marchand qui m'achetait mes toiles lui en avait offert dix francs !

Le pauvre artiste dépérissait à vue d'œil : la rage et le découragement le consumaient à petit feu ; peut-être le secret de son impuissance commençait-il à se dévoiler à ses yeux. Cependant je fus touché de la position dans laquelle je le voyais. L'argent que je retirai de la vente de mon tableau remit un peu d'aisance dans notre petit intérieur. Le marchand, avec qui je m'étais concerté, vint un jour à l'atelier et demanda M. Chilpéric de Montbrun ; Joseph se présenta.

— Monsieur, lui dit-il, j'ai vendu votre tableau à un amateur. Je n'en ai pu obtenir que cent francs ; les voici. J'espère que Monsieur voudra bien conserver sa clientèle.

Je ne saurais peindre la joie de Joseph à ces paroles. J'avais agi imprudemment pour son avenir ; je le savais. Ma compatissante action était un nouvel obstacle à la réussite de mon pauvre camarade qui, se croyant enfin jugé et apprécié, se plongeait plus avant que jamais dans ses folles imaginations. Le fait est que son tableau avait été vendu 15 fr. pour servir probablement d'enseigne à quelque mercière de faubourg ; mais, ma foi ! Joseph me sauta au cou avec une joie si vive, il alla déposer ses cent francs dans notre commun tiroir avec un respect si comique, que je ne me repentis pas de ce que j'avais fait. En fin de compte, j'aimais mieux le voir vivre sans talent que mourir de consommation.

Cependant nos ressources pécuniaires finirent encore par s'épuiser. Joseph fait un second tableau, également rempli de chic et de monstruosité ; mais je n'avais plus d'argent pour l'abuser encore. Un grand tableau auquel je travaillais depuis plus d'un an, et sur lequel je comptais pour assoier ma réputation, ne me laissait que peu de temps pour brocher les pastiches qui nous faisaient vivre. Le découragement recommença à gagner Joseph. Moi-même je me laissais souvent aller à des mauvaises humeurs causées par sa persévérance à compromettre son avenir. Nous n'avions plus de ces bons moments d'expansion et de gaîté folle qui nous faisaient narguer la pauvreté et attendre patiemment la fortune. Notre atelier était devenu silencieux comme une tombe ; on y respirait un air de contrainte et de malaise qui faisait mal au cœur.

Un jour Joseph reçut d'Alsace une lettre de sa tante qui contenait ceci :

« Mon cher enfant, »  
Malgré la manière peu obligeante avec laquelle tu as reçu les premières avances que j'ai hasardées près de toi, je n'ai pas oublié la promesse faite par moi à ta pauvre mère de veiller à ton bonheur. Je ne l'ai pas perdue de vue depuis ton départ du pays ; je sais que tu n'es pas heureux à Paris ; je sais que ta position y est aussi précaire qu'au jour de ton arrivée. Si je ne suis pas venue plus tôt te tendre la main, c'est que j'ai voulu pour toi cette pénible épreuve qui te fera bien mieux apprécier les douceurs de l'aisance qui t'attend et te guérira peut-être de cette folle manie d'artiste qui t'avait pris à la gorge. Il paraît maintenant constaté, mon pauvre garçon, que ton talent tant vanté n'était qu'une chimère ; car le talent donne la fortune et la gloire, et je sais que ta réputation n'a pas plus grossi que ta bourse. Renonce donc à toutes tes folles espérances, mon ami, et reviens vers nous. Ta cousine, qui ne t'a pas vu depuis près

de dix ans, l'attend avec impatience, et, lorsque je lui rappelle le projet que nous formions autrefois, ta pauvre mère et moi, de vous unir un jour, la folle enfant rougit, mais ce n'est pas de peine, elle me l'a avoué. Reviens donc vite, et, puisque, grâce au ciel, tu ne peux pas être peintre, fais-toi propriétaire. C'est une carrière moins glorieuse, mais plus sûre, et la considération va plus souvent chercher un bon bourgeois à l'aise qu'un méchant barbouilleur à jeun.

« Je l'embrasse, etc. »

Lorsque Joseph eut achevé la lecture de cette lettre, je lui sautai au cou et l'embrassai avec une grande effusion de cœur. Malgré ses travers, je l'aimais encore, et j'étais heureux du bonheur qui lui arrivait.

Mais il me repoussa doucement. Son visage était pâle et ses lèvres contractées.

— Hé quoi ! m'écriai-je stupéfait, la position que veut te faire ta tante...

— Je la repousse, dit-il en se levant et en redressant la tête avec une certaine dignité. Un méchant barbouilleur ! continua-t-il avec un sourire plein de fiel. Un jour viendra peut-être où on se glorifiera de tenir par un lien quelconque à ce méchant barbouilleur dont on ne prononcera plus le nom qu'avec estime, avec admiration peut-être. Mais alors le méchant barbouilleur se souviendra de tous les obstacles qu'on a amoncés entre lui et le succès. Que ma destinée s'accomplisse ! Gloire ou malheur, je suis résigné, j'accepte tout d'elle. Mais le malheur plutôt que la honte d'une apostasie. Je suis lié à l'art corps et âme. L'art me tuera ou fera ma fortune, n'importe, mais je ne faillirai pas à ma mission.

— Mais le mariage qu'on te propose...

— Absurde, ridicule, inadmissible ! Enchaîner l'esprit à la matière, l'imagination à l'instinct, la poésie à la prose ! jamais !

— Connais-tu seulement la femme qu'on te destine ?

— A quoi bon ? Elles se ressemblent toutes en Alsace. Elles savent préparer la compote d'abricots et filer à la quenouille, voilà tout. D'ame, point ; d'intelligence, point. Pas d'inspiration, pas d'entraînement, pas de passion. Rien, rien qu'une banale bienveillance, incapable d'abnégation et de dévouement. Ah ! fi donc ! La misère plutôt qu'une semblable union ! Plutôt mourir à l'hôpital ! Gilbert et Robert Hümmel y sont bien morts !

Vainement essayai-je de prouver au pauvre égaré qu'il n'était ni un Gilbert, ni un Robert Hümmel. Il se raidit contre tous mes arguments et m'assura positivement que jamais il n'accepterait l'existence entièrement dépourvue de chic qu'on lui offrait.

— Et puis, me dit-il d'un ton confidentiel et pénétré, ma cousine serait un ange que je ne pourrais l'épouser. J'aime ailleurs !

— Ah bah ! fis-je étonné, et qu'elle est la femme que tu aimes ?

— Je n'en sais rien.

— Diable ! mais tu sais au moins son nom ?

— Pas davantage.

— Sa demeure ?

— Aucunement. Je ne l'ai aperçue qu'une fois, par hasard, au balcon du Gymnase. Mais je la retrouverai, je lui parlerai, et alors...

Il est dans les destinées de l'*Almanach populaire* de rencontrer chaque année quelque obstacle à sa publication. Cette année, toute poursuite, à toute tracasserie judiciaire ; mais un autre contre-temps lui était réservé. Il existe à Paris une société d'annonces qui a affirmé la quatrième page de presque tous les journaux, et qui est par conséquent libre d'admettre ou de refuser les annonces qui lui sont apportées. Cette société, à laquelle M. Pagnerre a présenté l'annonce de l'*Almanach populaire*, s'est rétractée sans doute dans la publication de quelques autres almanachs, elle n'a pas même voulu que l'*Almanach populaire* pût annoncer son existence.

Nous ne savons pas jusqu'à quel point une semblable prétention est fondée, et nous apprenons avec plaisir que M. Pagnerre va soumettre aux tribunaux la question de savoir si une société d'annonces peut se refuser à publier les annonces qui lui sont apportées, quand ces annonces ne blessent ni les lois ni la morale publique.

## Tribunaux.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

Affaire Hourdequin.

Fin de l'audience du 11 novembre.

M. Galis, avocat, membre du conseil municipal, expose qu'il a été rapporteur, dans la commission du contentieux, de l'affaire de M. Blanchet, et que celui-ci ayant garanti la ville des indemnités qu'elle pourrait avoir à payer, l'expropriation des mesures a été prononcée. Il déclare que M. Blanchet s'est plaint à lui d'un membre de l'administration ; mais il ajoute qu'il n'a pu vérifier si ses griefs étaient fondés.

M. le président : Ne vous a-t-il pas dit qu'Hourdequin voulait lui faire payer 20,000 f. ?

M. Galis : Il m'a dit qu'il avait la conviction qu'Hourdequin lui avait demandé de l'argent, et que M. le secrétaire-général lui conseillait d'en passer par où voulait Hourdequin.

Interpellé par M. le président, M. Galis donne des explications sur des faits relatifs aux travaux des carrières, sur les états desquels on faisait figurer des ouvriers décédés dont on touchait le salaire.

C'est dans cette discussion, ajoute-t-il, qu'a été prise une note qui a fait dire : *Galis hurle*. Mais cette note est d'un homme qui a de l'amitié pour moi et qui n'a pas voulu me faire une chose désobligeante ; il est de fait que j'ai parlé très-haut, ce qui l'a autorisé à dire que je hurlais. (On rit.)

M. le président : Nous avons reçu de cette personne une lettre par laquelle elle nous autorise à la nommer. Nous devons dire seulement que ce n'est pas M. Lambert Sainte-Croix.

M. Galis affirme ensuite qu'il était, avant d'entrer au conseil municipal, le conseil de M. Dubrueaud, mais qu'il s'est toujours abstenu de prendre part aux délibérations qui le concernaient.

La cour entend ensuite divers témoins qui ne déposent d'aucun fait important.

L'audience est levée à six heures moins un quart et continuée à lundi dix heures.

La mort a fait, depuis quelque temps, de nombreux ravages dans les rangs de la pairie. Elle vient encore de lui enlever un de ses membres, M. le baron de Gérando, professeur de droit administratif à la faculté de Paris.

Il est question d'établir un chemin de fer de Strasbourg à Haguenau. MM. Nicolas Kœchlin, de Diétrich et Alfred Renouard de Bussières se sont associés pour l'exécution de cette entreprise. Le chemin devra passer par Vendenheim, Hœrdt, Wegersheim, Kurtzenhausen et Bischwiller, et se diriger de là sur Haguenau. L'exécution de cette ligne sera d'un haut intérêt pour le département du Bas-Rhin.

Des bruits de conspirations en Russie circulent de nouveau. On lit, à ce sujet, dans une correspondance particulière publiée par le *Constitutionnel* :

Plusieurs officiers ont été arrêtés dans le premier corps d'armée, cantonné à Moscou, et dans le corps d'armée d'Orembourg. 120,000 soldats, avec un effectif de 360 canons, ont été concentrés sur la ligne du Pruth et du Bas-Danube, et la flotte de la mer Noire a reçu l'ordre de se tenir au grand complet.

L'arrestation des officiers a été opérée à la suite de la découverte d'une

— Et alors, pauvre fou, tu seras poliment éliminé, car il n'est pas permis à un homme qui n'a ni fortune ni position de devenir amoureux et de demander la main d'une femme, et le positivisme tant reproché à notre société me paraît en cela parfaitement rationnel. L'amour à jeun est une sottise chose. Crois-moi, Joseph, dépose l'éteignoir de la raison sur la flamme de ton amour et va-t-en épouser ta cousine. La confiture d'abricots n'est pas chose à dédaigner.

Joseph haussa les épaules avec un superbe sourire et ne daigna plus me répondre.

Sa ténacité, que rien ne put fléchir, relâcha encore les liens de notre intimité. L'intérêt que je lui portais baissa sensiblement. Il se montrait mal à l'aise et paraissait chercher une raison plausible pour se soustraire à mes remontrances et à une domination que je lui faisais cependant bien douce. Il s'éloignait encore plus souvent de la maison. Ses absences se prolongeaient de jour en jour davantage. Je restais quelquefois plusieurs jours sans le voir. Enfin un beau jour il se décida, et vint m'annoncer que l'affaiblissement de sa santé l'obligeait à rechercher un air plus abondant et plus pur, il avait arrêté un logement à Chaillot. Il fit immédiatement ses préparatifs et partit après m'avoir serré la main. Au moment où il allait disparaître derrière la rampe de l'escalier, il se retourna. Je pleurai ; je pleurai mon amitié déçue, mon affection méconnue ; je pleurai cette belle organisation inhumainement gaspillée et perdue, cette bonne et franche nature à la veille de se corrompre au contact de la misère et de l'abandon. En voyant mon émotion, Joseph s'arrêta, puis il remonta rapidement l'escalier et se jeta dans mes bras en pleurant aussi.

— Reste, Joseph, lui dis-je ; que vas-tu devenir seul, pauvre et inconnu ? Reste, on souffre moins quand on souffre à deux.

— Non, dit-il, je ne veux pas rendre plus long-temps ton bon cœur victime d'une idée folle peut-être, mais qui me domine, et qui me tuera si je ne la réalise. Je me sens du talent dans la tête et dans les doigts. Il faut que ce talent soit reconnu et accepté, ou je mourrai à la tâche. Adieu, nous nous reverrons.

Et il disparut.

Je restai de longs jours triste et abattu. Des pensées douloureuses m'étreignaient le cerveau, et je fis de bien amères réflexions sur la folie de ces hommes qui, harcelés sans répit par une soif inextinguible de fortune et de gloire, usent leurs jours dans une incessante et stérile agitation pour n'arriver après tant de sueurs et de tourments qu'à la lassitude et au dégoût. Souvent, lorsque nos regards fatiguent l'horizon pour y découvrir une lueur de ce feu follet qu'on nomme le bonheur, le bonheur est accroupi à nos pieds, qui se lasse de son attente et s'envole pour ne plus revenir.

Une grande joie vint bientôt dissiper les ténèbres de ma solitude et de ma tristesse. Le tableau auquel je travaillais depuis si long-temps avait été reçu au Salon, et huit jours après il avait été désigné comme acquisition de la liste civile. Je commençais à recueillir le fruit de mes longs travaux. Tous les organes de la presse périodique répétaient mon nom avec bienveillance, et ma réputation commençait définitivement à se propager.

PAUL S.....

(La fin à un prochain numéro.)

... qui avait pour but, ni plus ni moins, le renversement du gou-  
vernement et l'émancipation des serfs. Cette conspiration, formée par  
des jeunes officiers, avait des ramifications parmi les soldats et dans  
le peuple.

**On lit dans l'Industriel :**  
On vient encore d'arrêter quatre individus compromis dans l'affaire  
de la caisse des dépôts et consignations. Plusieurs autres mandats d'ame-  
ner ont encore été lancés.  
Il paraît que cette affaire se complique d'une manière extraordinaire.  
On a fait appeler comme témoins tous les individus qui ont retiré de l'ar-  
gent depuis cinq ans. Parmi ceux qui ont comparu, beaucoup ont déclaré  
avoir rien reçu et n'avoir pas donné la signature qu'on leur a présentée  
sur des quittances. Des recherches sont faites pour retrouver les faus-  
saires. Les sommes qui ont dû être soustraites à la caisse s'élèvent déjà à  
un chiffre énorme.

**On lit dans le Précurseur de l'Ouest :**  
Les ouvriers tailleurs enfermés au château ont été mis en liberté. La  
chambre du conseil n'a rien vu dans leur conduite qui autorisât une pour-  
suite en police correctionnelle.  
D'un autre côté, nous apprenons que les travaux sont repris dans la  
plupart des ateliers. Nous ignorons si cette réconciliation entre les maîtres  
et les ouvriers sera de longue durée; nous le souhaitons; mais ne serait-  
il pas utile, afin de prévenir de nouveaux différends possibles, de doter la  
ville d'Angers d'une chambre de prud'hommes?

Aux chambres de commerce de Lyon, de Metz, de Bordeaux et de  
Lyon, qui ont refusé de s'unir aux résolutions du comité Mimerel-  
Fulchiron contre le projet d'union douanière belge on doit ajouter celle  
d'Arras. Dans ses séances des 21 et 23 octobre, se déclarant convaincue  
que l'alliance commerciale avec la Belgique ne pouvait qu'être avantageuse  
à la France, elle a refusé d'envoyer des députés à Paris.

**Nous lisons dans l'Association de Nevers :**  
L'Echo de la Nièvre dément la nouvelle que nous avons donnée de la  
démission de M. Philippe Dupin comme membre du conseil-général du  
département. Il se peut que la démission ne soit pas encore parvenue à la  
préfecture, mais elle ne saurait être douteuse, et c'est sur de bons ren-  
seignements que nous l'avons annoncée. Le député d'Avallon compte  
devenir membre du conseil-général de l'Yonne où sont ses plus grands  
intérêts.

Le *Mercurie Ségusien*, qui a le plus contribué avec le *Censeur*  
à fixer l'attention sur les gestes de la Compagnie Charbonnière  
du bassin de la Loire, fait sur une libéralité de cette association  
des réflexions suivantes, auxquelles nous nous associons avec em-  
pressement. Ajoutons que la feuille de Saint-Etienne pose des  
chiffres qui font parfaitement comprendre la moralité de l'insul-  
tante aumône de messieurs de la Société Charbonnière et le car-  
actère reprochable, — nous atténuons le mot, — des procédés  
qu'elle met en œuvre pour se constituer *dame de charité* aux dé-  
pens des classes laborieuses et pauvres.

Voici l'article du *Mercurie Ségusien* :  
Nous avons annoncé, il y a quelques jours, que la Société Charbonnière  
venait de donner aux pauvres 5,000 hectolitres de houille, et nous fai-  
sons remarquer en même temps que moins d'augmentation arbitraire  
dans les tarifs vaudrait mieux que cette espèce d'aumône à la manière de  
certains suzerains du moyen-âge. On se serait trompé si l'on avait cru  
voir là une exagération de style. Nous n'avons fait que traduire par une  
comparaison historique un enseignement qui ressort tout entier des chif-  
fres les plus positifs, et en voici la preuve :

Les charbons de rebut que la Société livrera ne valent que 40 c. l'hec-  
tolitre; 3,000 hectolitres donnent donc 2,000 f.  
Cette coalition a porté le prix de la houille à 50 c. au-dessus de celui  
qui existait avant son établissement, c'est-à-dire qu'elle l'a doublé.  
Elle expédie, un jour dans l'autre, fêtes et dimanches compris, 500 wa-  
gons, savoir : 250 du port-sec de Saint-Etienne à Lyon et 250 de Rive-  
de-Gier. Le wagon contient 40 hectolitres. C'est donc un total de 20,000  
hectolitres expédiés par jour, lequel, multiplié par le chiffre d'élevation  
(50 c.), donne une somme de 10,000 f. de gain par jour en sus des béné-  
fices obtenus avant sa formation, ou 3,650,000 f. par an.

Ainsi, en baissant de 40 c. pour une seule expédition la surtaxe im-  
posée au consommateur, la coalition trouve 2,000 f.  
Mais ce n'est pas tout, car ces chiffres ne concernent que le chemin de  
Saint-Etienne à Lyon. Nous n'avons pas de notes précises à l'égard des  
bénéfices obtenus sur le chemin de Roanne et sur le carreau de la mine.  
On peut affirmer cependant que ces deux débouchés donnent ensemble  
une somme de bénéfice égale à celle du premier; c'est donc 2,000 f. de  
gain par jour, ou 7,300,000 f. par an en sus des bénéfices ordinaires.

Observons maintenant qu'il n'y a aucune exagération à fixer à 10,000 le  
nombre de nos indigents, puisqu'en temps ordinaire on en compte 5,000.  
Alors, chacun recevant 50 litres de charbon sera gratifié de la somme  
de 20 c.  
D'autre part, si ces indigents dépendent annuellement 25 hectolitres de  
charbon chacun, la société, d'après l'élevation de ces prix, perçoit sur  
chaque d'eux 12 f. 50 c., et leur donne une fois, dans un accès de libé-  
ralité... quoi ? 20 centimes.  
Elle leur fait donc payer 187,500 f. de plus qu'ils ne payaient aupara-  
vant pour 20,000 f. qu'elle leur donne, O munificence !  
En fin de compte, la coalition gagne annuellement sur cette masse in-  
génue 185,500 f. en sus du bénéfice ordinaire.  
Voilà des chiffres qui en disent plus que bien des discours.

### Chronique.

#### LYON.

On nous transmet de nouveaux détails sur l'assassinat qui a été  
commis dimanche dernier, vers dix heures du soir, rue Louis-le-  
Grand, à la Guillotière.  
L'auteur du crime est un ouvrier passementier; il avait eu, dit-  
on, des relations suivies avec une fille publique, et à plusieurs  
reprises s'était livré envers elle à de mauvais traitements. Cette  
fille, pour s'y soustraire, avait rompu avec lui; depuis, elle s'é-  
tait liée avec un jeune homme employé dans une administration  
de bateaux à vapeur. Vers dix heures du soir, ces deux derniers  
se trouvaient dans le cabaret d'un nommé Gerbelot; ils causaient  
et buvaient, quand tout-à-coup l'ouvrier passementier entra et  
voulut faire sortir son ancienne maîtresse qui s'y refusa.

Après quelques courtes explications et quelques menaces, il  
entra dans un petit cabinet et se trouva mal; on lui porta des  
secours immédiatement. Ayant repris ses sens, il rentra, s'appro-  
chant de son malheureux rival, le saisit au collet et lui porta deux  
coups de couteau dans la région du cœur. Celui-ci ne se crut pas  
suffisamment mortellement et demanda le bras d'un de ses amis pour  
sortir et prendre l'air. A peine fut-il arrivé dans la rue, qu'il chan-  
cela et expira. L'assassin rentra ensuite dans le cabinet attendant  
la salle où le crime avait été commis; il était occupé à en ouvrir  
la fenêtre pour fuir, quand le sieur Gerbelot le saisit et l'empê-  
cha d'exécuter son projet. La gendarmerie arriva sur les lieux et  
fit son arrestation. On le conduisit au poste de la mairie de  
la Guillotière. Alors un attroupement assez considérable se forma.  
L'officier du poste crut avec raison devoir prendre quelques me-  
sures de sûreté, fit prendre les armes à ses soldats, et les dis-  
tribua de manière à maintenir le rassemblement, duquel parti-  
rent des pierres qui blessèrent le tambour du poste.

On assure que quelques arrestations ont été faites. Nous ne  
pouvons que déplorer les attaques auxquelles les militaires de  
garde à la mairie ont été en butte, et nous sommes tentés de croire  
qu'elles ne peuvent venir que de gens de mauvaise vie, mal  
famés et intéressés à empêcher la répression des crimes.

L'assassinat qui vient d'être commis dans la rue Louis-le-Grand,  
la quasi-émeute qui en a été la suite, feront-ils enfin prendre à  
l'autorité quelques mesures de prudence et de sûreté? Comment  
peut-on permettre que près de cent maisons de prostitution exist-  
tent dans la rue Louis-le-Grand et les rues adjacentes? Comment  
peut-on laisser ainsi accumuler les repaires des vices? Qu'y a-t-il  
d'étonnant que l'assassinat y fasse invasion? Quant à nous, ce qui  
qui nous surprendrait, c'est qu'il n'en fût pas ainsi.

Nous l'avons déjà dit, et nous ne pouvons trop le répéter, la  
police de la Guillotière est insuffisante pour les besoins d'une com-  
mune aussi vaste, qui tend chaque jour à se développer, et qui a  
dans son sein une portion de population fort dangereuse. Nous ne  
prétendons pas qu'on puisse empêcher toutes les rixes, toutes les  
tentatives de rébellion avec une police plus nombreuse; mais du  
moins, en augmentant les moyens d'ordre, on en diminuerait le  
nombre, la surveillance serait plus active et plus énergique dans  
les lieux qui l'exigent, et la tranquillité publique mieux assurée.

— Les élections du conseil-général et du conseil d'arrondisse-  
ment, qui doivent commencer le dimanche 4 décembre prochain,  
ainsi que l'annonce l'arrêté de M. le préfet, ont nécessité une mo-  
dification dans la tenue des assemblées électorales relatives aux  
prud'hommes, à cause de l'occupation de tous les locaux dispo-  
nibles pour ces sortes d'opérations.

Ainsi les assemblées dont il s'agit, qui devaient avoir lieu  
les mardi 6, mercredi 7 et jeudi 8 décembre, sont fixées définitive-  
ment de la manière suivante :

- Section de la bourrellerie, le mercredi 7;
- Section de la chapellerie, le jeudi 8;
- Section de la dorure, le vendredi 9.

— Hier, entre deux et trois heures de l'après-midi, le feu a  
pris dans la rue Raisin. L'incendie est parti d'une cave servant  
de dépôt à un marchand de charbons. Il paraît que cette cave  
renfermait de la paille et que c'est là ce qui a pu, par une impru-  
dence sans doute, déterminer un sinistre qui a été du reste  
complètement comprimé.

— Hier matin la cour royale, toutes les chambres réunies, a  
fait sa rentrée dans l'ancien bâtiment du Mont-de-Piété, où elle  
tient ses audiences jusqu'à l'entier achèvement des chambres qui  
lui sont destinées dans le nouveau Palais-de-Justice. Le discours  
d'usage a été prononcé par M. Demiau-Crozilhac. Avant cette  
solennité la cour s'était rendue en corps à l'église Saint-Jean, où  
elle a assisté à une messe du Saint-Esprit.

— On nous rapporte qu'hier, à la Guillotière, une femme a été  
écrasée par la chute d'une voiture chargée de pierres. L'essieu,  
à ce qu'il paraît, se serait cassé, et de là la triste catastrophe que  
nous annonçons.

— Une décision du ministre des finances appelle M. Mielle,  
inspecteur des postes de l'Isère, à l'importante inspection des pos-  
tes du Rhône.

— Les journaux de Bruxelles parlent avec beaucoup d'éloges de  
M. Léon Hermann, notre compatriote, première basse au théâtre  
de cette capitale. Après avoir pris quelque temps de repos, cet  
artiste a fait sa rentrée par le rôle de Marcel dans *les Huguenots*,  
où il a recueilli de vifs applaudissements. Après la chute du rideau,  
il a partagé avec deux autres artistes les honneurs du rappel.

#### DEPARTEMENTS.

Par ordonnance royale du 10, sont nommés :

- Conseiller à la cour royale de Grenoble, M. Charneil, président  
du tribunal de Saint-Marcellin;
- Président du tribunal de première instance de Saint-Marcellin  
(Isère), M. Charavel, juge au même tribunal, président de la cham-  
bre temporaire;
- Juge au tribunal de première instance de Saint-Marcellin  
M. André, juge d'instruction au siège d'Embrun;
- Juge au tribunal de première instance d'Embrun (Hautes-Alpes),  
M. Robinet de Cléry, ancien magistrat.

— On nous apprend qu'un parricide vient d'être commis à Loché,  
près de Mâcon.

— On écrit de Saint-Sorlin (Saône-et-Loire), le 10 novembre :  
« Le feu a consumé cette nuit, à Milly, la maison de M. Gamby,  
ex-maire. La cause de ce sinistre proviendrait, à ce qu'il paraît,  
de l'imprudence d'une jeune fille qui se serait amusée à faire  
cuire des châtaignes dans une chaufferette qu'elle aurait ensuite  
portée à l'écurie. A peine a-t-on pu sauver les habitants de la mai-  
son et le bétail. Parmi les gens dont le dévouement a été le plus  
digne d'éloges, il faut citer deux braves ouvriers charpentiers, les  
nommés Martin, de Pierreclos, et Bourguignon, connus, du reste,  
par leur intrépidité et leur adresse dans de semblables cas. Déjà  
dernièrement, à Sologny et à Berzé-la-Ville, ils avaient, dans deux  
incendies qu'on a eu à déplorer, déployé un zèle et une audace  
que nous aurions aimé à voir signaler par MM. les maires de ces  
communes à l'autorité qui eût encouragé sans doute une si loua-  
ble conduite.

» A l'incendie de Milly, le même dévouement n'a pas eu mal-  
heureusement un aussi heureux succès. Bourguignon et Martin  
travaillaient avec ardeur à arrêter le feu, quand une poutre, en  
s'éroulant, les a entraînés dans sa chute. Martin est mort immé-  
diatement, perdant son sang par la bouche, le nez, les yeux et  
les oreilles, et Bourguignon est grièvement et dangereusement  
blessé. »

Le préfet du Rhône publie le document suivant sur les élec-  
tions pour le renouvellement triennal en 1842 : 1° d'un tiers des  
membres du conseil-général; 2° d'une moitié des membres des  
conseils d'arrondissement.

#### ARRÊTÉ DE CONVOCATION DES ASSEMBLÉES CANTONNALES.

Le conseiller d'état préfet du Rhône,  
Vu les instructions données le 3 novembre, présent mois, par M. le mi-  
nistre de l'intérieur;

Vu le procès-verbal du tirage au sort opéré le 24 juillet 1834, en séance  
publique du conseil de préfecture, pour régler l'ordre dans lequel les  
cantons appartenant à chacune des séries formées par le conseil-général  
procéderont au renouvellement triennal d'un tiers des membres de ce  
conseil et de la moitié des conseillers d'arrondissement;

Vu les listes électorales et du jury publiées les 15 et 16 août dernier, et  
closes les 16 et 20 octobre suivant, d'après lesquelles le nombre des élec-  
teurs, pour chacun des 1° et 3° cantons de Lyon, s'élève à plus de 300,  
d'où il résulte que l'assemblée de chacun de ces deux cantons doit être di-  
visée en sections, conformément à l'art. 35 de la loi du 22 juin 1833, por-  
tant que chaque section ne pourra comprendre moins de cent ni plus de  
trois cents électeurs;

Vu enfin l'art. 34 de ladite loi, portant : « Les assemblées électorales  
sont convoquées par le préfet au chef-lieu de canton »;

Arrête ce qui suit :  
Art. 1°. Les assemblées d'électeurs départementaux, dans les seize  
cantons du département du Rhône dénommés ci-après, sont convoquées  
pour le dimanche 4 décembre prochain, neuf heures du matin, à l'effet  
de procéder au renouvellement triennal de ceux des membres du conseil-  
général et des conseils d'arrondissement qui appartiennent à la série sor-  
tante en 1842 :

- 1° L'assemblée du 3° canton de Lyon et celles des cantons ruraux de Li-  
monest, Mornant et Lamure nommeront chacune un membre du conseil-  
général et un membre du conseil d'arrondissement;
- 2° Les assemblées du 5° canton de Lyon et des cantons ruraux de  
Saint-Symphorien, Thizy et Villefranche nommeront chacune un mem-  
bre du conseil-général;
- 3° Les assemblées des 1° et 6° cantons de Lyon, et des cantons ruraux  
de Condrieu, Saint-Laurent-de-Chamousset, Neuville, Anse, Belleville et  
Tarare nommeront chacune un conseiller d'arrondissement.

Art. 2. Dans les cantons où l'assemblée n'a qu'une nomination à faire,  
la session ne pourra durer plus de deux jours, aux termes de l'art. 49 de  
la loi du 22 juin 1833.

Dans le 3° canton de Lyon et dans les cantons de Limonest, Mornant et  
Lamure, où chaque assemblée aura deux nominations à faire, le premier  
jour de la session sera consacré à l'élection du membre du conseil-géné-  
ral, et le second jour à l'élection du conseiller d'arrondissement.

Si ces deux jours ne suffisent pas pour terminer ces deux élections, une  
seconde session s'ouvrira le troisième jour, c'est-à-dire le mardi 6 décem-  
bre, conformément aux instructions ministérielles des 28 octobre 1839,  
n° 75, et 3 novembre 1842, n° 44.

Art. 3. Les assemblées des 1° et 3° cantons de Lyon sont divisées en  
sections, ainsi qu'il suit :

*Assemblée du 1° canton, comprenant la Guillotière.*  
747 ÉLECTEURS. — TROIS SECTIONS.

La première, composée de ceux des électeurs de ce canton, domiciliés à Lyon, dont le nom commence par l'une des lettres A, B, C, D, E, F, G, H et I, donnant un nombre de.....	263
La seconde, composée du surplus des électeurs du canton, domi- ciliés à Lyon, dont le nom commence par l'une des lettres J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, Y, Z, lesquels sont au nom- bre de.....	253
La troisième, composée de tous les autres électeurs du même canton appartenant par le domicile d'inscription à la ville de la Guillotière, et qui sont au nombre de.....	231

#### *Assemblée du 3° canton, comprenant une partie de la Croix-Rousse.* 946 ÉLECTEURS. — QUATRE SECTIONS.

La première, composée :

1° De tous les électeurs appartenant, par le domicile d'inscription, à la portion du territoire de la Croix-Rousse renfermée dans la circonscrip- tion de ce canton, et qui sont au nombre de.....	35
2° De ceux des autres électeurs de ce canton, domiciliés à Lyon, dont le nom commence par l'une des lettres A, B et C, qui donnent un nombre de.....	250
La seconde, composée de ceux des autres électeurs, domiciliés à Lyon, dont le nom commence par l'une des lettres D, E, F et G, au nombre de.....	220
La troisième, composée de ceux de ces mêmes électeurs, domi- ciliés à Lyon, dont le nom commence par l'une des lettres H, I, J, K, L, M, N, O et P, donnant un nombre de.....	248
La quatrième, composée du surplus desdits électeurs, domici- liés à Lyon, dont le nom commence par l'une des lettres Q, R, S, T, U, V, Y et Z, lesquels sont au nombre de.....	193

Art. 4. Les assemblées cantonales convoquées par l'art. 1° et chacune  
des sections des assemblées des 1° et 3° cantons de Lyon, divisées en sec-  
tions par l'art. 3 ci-dessus, se réuniront, dans les communes et dans les  
lieux locaux désignés par le tableau ci-après, le jour et l'heure fixés par le  
dit art. 1°.

Art. 5. MM. les électeurs recevront à domicile, par les soins de MM. les  
maires, une carte individuelle de convocation, dont ils devront donner  
récépissé.

Voici le tableau indiquant le jour, lieu et heure de réunion des assem-  
blées d'électeurs départementaux :

*Arrondissement de Villefranche.*  
Le dimanche 4 décembre 1842, à neuf heures du matin, salle de la mairie.

Anse : Un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Sain de Vauxnon, sortant.
Belleville : Un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Dulac, sortant.
Lamure : Un membre du conseil-général et un conseiller d'arrondisse- ment en remplacement de MM. Corcelet et Goyné, conseillers sortants.
Tarare : Un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Varinay, sortant.
Thizy : Un membre du conseil-général en remplacement de M. Suchet, sortant.
Villefranche : Un membre du conseil-général en remplacement de M. Laurens-Humblot, sortant.

#### *Arrondissement de Lyon.*

Le dimanche 4 décembre 1842, à neuf heures du matin, salle de la mairie.

Condrieu : Un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Fond, sortant.
Saint-Laurent-de-Chamousset : Un conseiller d'arrondissement en rem- placement de M. Billiotet, sortant.
Limonest : Un conseiller-général et un conseiller d'arrondissement en remplacement de MM. Royé-Vial et Madinier, sortants.
Mornant : Un conseiller-général et un conseiller d'arrondissement en remplacement de MM. Verne de Bachelard et Rambaud aîné, sortants.
Neuville : Un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Bied- Charton, sortant.
Saint-Symphorien-sur-Coise : Un membre du conseil-général en rempla- cement de M. Meplat, sortant.

#### 1° CANTON.

1° section : Le dimanche 4 décembre 1842, 9 heures du matin, à l'Hô-  
tel-Dieu, salle du conseil d'administration. — 2° section : A l'Hôtel-  
Dieu, salle des cours de médecine. — 3° section : A la Charité, salle  
du conseil d'administration.  
Lyon : Un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. André,  
démissionnaire.

#### 3° CANTON.

1° section : Le dimanche 4 décembre 1842, 9 heures du matin, à l'Hôtel-  
de-Ville, salle du tribunal de commerce. — 2° section : A l'Hôtel-de-  
Ville, salle Henri IV. — 3° section : Au palais Saint-Pierre, salle  
de la faculté des sciences. — 4° section : Au palais Saint-Pierre, salle  
de la société d'agriculture.  
Lyon : Un membre du conseil-général en remplacement de M. Prunelle;  
un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Gautier (Etienne.)

#### 5° CANTON.

Assemblée unique : Le dimanche 4 décembre 1842, 9 heures du matin, à  
l'école vétérinaire, salle de l'amphithéâtre.  
Lyon : Un membre du conseil-général en remplacement de M. Ful-  
chiron.

#### 6° CANTON.

Assemblée unique : Le dimanche 4 décembre 1842, 9 heures du matin, à  
la Manécanterie, ancienne salle des avocats, rue de l'Archevêché.  
Lyon : Un membre du conseil d'arrondissement en remplacement de  
M. Falconnet.

#### Nouvelles Diverses.

On écrit de Nantes :  
Voici le relevé des mouvements de la navigation qui ont eu lieu dans le  
port de Nantes du 30 octobre au 5 novembre courant :  
Il est entré 6 navires venant de l'étranger, savoir :  
2 navires français venant de Malaga, chargés de vin et fruits secs ; 1

navire français venant de New-York, chargé de coton et riz; 1 navire français venant de Terre-Neuve, chargé de morues vertes; 1 navire hollandais venant de Rotterdam, chargé de fromages; 1 navire prussien venant de Dantzig, chargé de bois du Nord.

Des ports français de la Méditerranée: 4 navires français venant de Cette, chargés de savon, etc.; 1 navire français venant de Cette, chargé de vin et fer.

Des ports français de l'Océan: 70 navires caboteurs. Allées venues du bas de la Loire: 1 allée du Gabriel, venue de Terre-Neuve, chargée de morues; 2 allées de l'Orzac, venues de New-York, chargées de suif et de tabac; 1 allée d'Andren, venue de la Nouvelle-Orléans, chargées de coton; 1 allée du Jean-Charles, venue de Odra, chargée de plomb; 1 allée de la Loire, venue de New-York, chargée de coton et de riz.

Il est sorti pendant la même période: Allant aux colonies et à l'étranger: 1 navire français allant à Bourbon, chargé de tissus, etc.; 1 navire français allant à Cayenne, chargé de salaisons, etc.; 1 navire français allant à la Martinique, chargé de salaisons, etc.; 1 navire français allant à Gijou sur lest; 1 navire hanovrien allant à Enden sur lest; 2 navires danois allant à Gijou sur lest; 1 navire espagnol allant à Bilbao, chargé de tissus.

Dans les ports français de la Méditerranée: 1 navire français allant à Bastia, chargé de froment; 1 navire français allant à Toulon, chargé de farine; 4 navires français allant à Marseille, chargés de froment, toiles, etc.; 1 navire français allant à Cette, chargé de froment.

Dans les ports français de l'Océan: 120 navires caboteurs.

— On sait qu'il existe entre Bordeaux et Bayonne d'immenses forêts de pins maritimes. Les moyens de communication sur un sol sablonneux et mouvant en rendent le transport difficile et dispendieux, et privent ainsi les centres de consommation d'un objet de première nécessité.

Un propriétaire du département des Landes, du côté de Dax, a obtenu en 1840 la concession d'un rail-way d'une nouvelle espèce, de vingt kilomètres de longueur, approprié à la localité: les rails sont de grandes pièces de bois enclâssées dans des traverses.

On nous annonce comme prochaine l'inauguration de ce chemin qui est terminé sur toute sa longueur. Nous donnerons plus tard des détails sur ce nouveau système de communication, qui doit par la suite, en facilitant les moyens de transport et les rendant moins coûteux, amener une baisse très-notable sur le prix du bois qui est porté aujourd'hui à un taux exorbitant dans nos contrées.

— On écrit de Boulogne, le 5 novembre: « La pêche aux harengs a été aussi fructueuse sur nos côtes que partout ailleurs. Dunkerque, Calais, Boulogne et tous les ports du Pas-de-Calais et de la Manche en ont reçu d'énormes quantités. L'année dernière, au 1<sup>er</sup> novembre, on n'avait pas vendu à Boulogne plus de 100 lastes de harengs. Cette année, à pareille époque, il s'en est vendu 853 last, non compris le hareng frais emporté par les marayeurs. Le last contient environ 12,000 harengs, et s'est vendu de 450 à 800 fr., un peu plus de 5 c. le hareng. Le total de la vente s'élève donc, pour notre marché, à 500,000 fr. La pêche des harengs d'Ecosse a produit cette année 18,000 tonnes à 35 fr.; en 1841 la même pêche n'avait produit que 14,000 tonnes. »

— Un violent incendie a éclaté à Manchester dans une fabrique de cotonnades. On a dit d'abord que vingt-cinq personnes avaient péri: ce chiffre était exagéré; mais on a retiré des décombres huit corps mutilés. Les pertes dépasseront 10,000 liv. sterl. On est parvenu à se rendre maître du feu, mais déjà il avait dévoré presque tout l'établissement de MM. Pooley, dans Mitt-Sireet.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

SALLE DE LA GALLERIE DE L'ARGUE.

SPECTACLE COMIQUE ET AMUSANT

Exécuté par une Troupe de Singes.

Aujourd'hui mardi, il y aura deux représentations: la première à six heures, et la seconde à huit heures.

Prix des places: premières, 75 c.; deuxièmes, 50 c.; troisièmes, 25 c. Nota.—M. DONETTI prévient le public qu'il donne des séances particulières.

La personne qui a perdu un bracelet dimanche dernier est priée de s'adresser à la salle de spectacle de la galerie de l'Argue; on le lui rendra.

Le pectoral que les médecins prescrivent de préférence contre les MALADIES DE POUTRINE, et dont la réputation s'accroît chaque jour, est l'excellente PATE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges). Elle est aussi agréable que le meilleur BONBON, calme la toux et fortifie la poitrine.— Elle se vend moié moié moins que les autres, par boîtes de 60 c. et 1 fr. 20 c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. MACORS, rue Saint-Jean, 50, et VERNET, place des Terreaux, 15; à Saint-Etienne, CHERMEZON, rue de la Comédie; à Chalon-sur-Saône, POURCHER, confiseur, Grande-Rue, 56, et à Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, 4.

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 12 NOVEMBRE.

NOMBRE D'ACTIO.	VALEUR NOMIN.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX.	COURS DU JOUR.
1,300	1,000	Eclair. par le gaz, Compagnie Perrache.	3,250	»
1,000	700	Saint-Etienne.	1,075	»
350	600	Grenoble.	815	»
500	750	Saône-et-Loire.	750	»
400	700	Dijon.	350	»
3,000	750	Trois villes du Mitt.	350	»
1,740	600	Turin.	350	»
1,000	1,000	Montpellier.	725	»
1,000	1,000	Besançon.	450	»
1,000	1,000	Reims.	675	»
360	500	Metz.	550	»
Illimité	1,000	Valence.	625	»
Idem.	»	Mines de houille, Compagnie générale.	625	»
Idem.	1,000	Union.	305	»
1,500	800	Société civile.	500	»
4,000	800	Grangette et Calatte.	500	750
1,000	1,000	Côte Thiolière.	»	»
1,000	1,000	Comp. gén. des Tréf.	»	»
2,500	5,000	C <sup>e</sup> des mines des Littes.	480	»
320	5,000	Comp <sup>e</sup> du Villars.	»	»
500	4,000	Bateaux à vapeur, Compagnie générale.	3,900	»
800	500	Société lyonnaise.	4,100	»
134	5,000	Rhône supérieur.	9,000	»
200	10,000	Gondoles sur Saône.	»	»
»	5,000	Compagnie de l'Aigle.	»	»
4,500	1,000	Compagnie du Sirius.	»	»
450	2,000	Ponts. . . . . sur le Rhône.	1,205	»
300	2,000	de la Feuillée.	2,500	»
220	2,000	Seguin.	1,700	»
1,800	1,000	de l'Elle-Barbe.	580	»
6,000	»	et Gare de Vaise.	815	»
2,200	5,000	Canal de Givors.	7,000	»
240	5,000	Chemin de Fer de Lyon à Saint-Etienne.	5,125	»
800	»	Moulins à vapeur de Perrache.	23,500	»
800	1,000	Fonderies et Forges de la Loire et l'Ardèche.	»	»
2,000	1,000	Forges et Tréfilerie de Belmont (Isère).	»	»
700	750	Banque de Lyon.	»	»
Illimité	»	Caissed'esc. commerce des bestiaux.	275	3,000
2,000	500	Omnium.	875	»
800	5,000	Société riveraine d'assurance.	515	»
650	1,000	Compagnie lyonnaise contre l'incendie.	4,850	»
		Plâtrière de Berzé-la-Ville.	800	»

VENTE AUX ENCHÈRES

ET EN DÉTAIL

d'une grande quantité de cuivre, plomb, fer, fonte, bois, et divers ustensiles.

Dépendant de la faillite de la Société de Bateaux à vapeur dite du Sirius.

Dont le siège était à Lyon, quai Monsieur.

Le vendredi dix-huit novembre 1842 et jours suivants, à dix heures du matin, il sera vendu, dans les ateliers de la susdite société, situés à Lyon, à l'angle de la rue Sala et du quai de la Charité, par la voie des enchères et le ministère de l'un de MM. les commissaires-priseurs de cette ville, une grande quantité de cuivre, plomb, fer, fonte, bois, outils, divers ustensiles, pianos, 243 douzaines couverts fer battu, batterie de cuisine, vaisselle, verroterie, marbres de console.

Cette vente a lieu à la requête des syndics de ladite faillite, MM. Marc Brosse, rentier à Lyon, rue Saint-Côme, 6, Breton, mécanicien à Lyon, place Grôlier, et Fleury Chevillard, arbitre de commerce à Lyon, rue Lafont, en vertu d'une ordonnance rendue sur requête par M. Pierre Gros, juge-commissaire.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus de chaque adjudication, applicables aux frais. (2455)

PIANOS.

VENTE VOLONTAIRE,

AUX ENCHÈRES,

le premier décembre 1842,

d'une magnifique collection de pianos

DE PAPE, PLEYEL, PETZOLD, ERARD, HERZ, TRESSOZ, ETC.

Ces instruments seront visibles tous les jours de midi à deux heures, rue de la Préfecture, n. 2, au 4<sup>e</sup>, pour en constater la bonté.

Ils seront essayés par M. BILLET, pianiste. (5678)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> ROUSSET, NOTAIRE A SAINT-GENIS-LAVAL (RHONE).

À VENDRE.

UN

BEL ÉTABLISSEMENT

EN PLEINE ACTIVITÉ,

réunissant tuilerie, chaufour et magasin de bois de construction.

Situé près de Lyon, dans une position avantageuse.

Facilités pour les paiements.

S'adresser, pour les renseignements, audit M. Roussel, notaire. (5672)

A VENDRE A L'AMIABLE,

AVEC ENTRÉE EN JOUISSANCE DE SUITE,

D'UNE PROPRIÉTÉ

SUR LE PIED DE QUATRE POUR CENT,

Sise à Vinzelle, à quatre kilomètres de Mâcon, sur la route de Lyon,

Composée d'une maison de maître, meublée ou non, grand pré de réserve première classe, grand clos joignant la maison et terre labourable de la contenance de huit hectares environ. S'adresser, pour les renseignements, dans ladite propriété, ou au café de la Jeune-France, à Lyon. (2656)

À vendre de suite pour cause de santé.

UN ÉTABLISSEMENT DE BAINS

TRÈS-BIEN SITUÉ.

S'adresser à MM. Crevat aîné et C<sup>e</sup>, rue Tupin, n. 25. (5677)

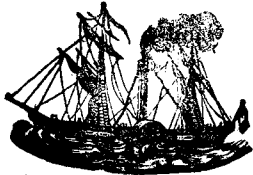
AVIS.

M. GENIN, maître de l'hôtel Damour, à Vaise, prévient le public que M. LAGAYE, marchand de chevaux, doit arriver le 19 courant, avec une trentaine de ces animaux en première qualité, soit pour la selle, soit pour le trait. (310)

PAQUEBOTS A VAPEUR ESPAGNOLS

POUR L'ESPAGNE.

COMPAGNIE



GADITANO.

PRIMER GADITANO.

Le beau steamer EL PRIMER GADITANO, de la portée de 512 tonneaux, muni de machines anglaises à basse pression, de la force de 250 chevaux, d'une marche supérieure, ayant de beaux emménagements pour les passagers, arrivera à MARSEILLE le 14 novembre courant, et partira le 19 dudit mois pour CADIX, touchant dans tous les ports intermédiaires.

Pour fret et passage, s'adresser à MM. A. Pechier et C<sup>e</sup>, consignataires, rue des Petites-Maries, 20, ou à M. Estarico-Blanc, agent de la Compagnie, rue Canebière, 31, à Marseille. (5685)

DU 12 AU 20 NOVEMBRE INCLUSIVEMENT,

LE CYGNE,

dont la marche est supérieure

à celle de tous les bateaux de la Saône

SANS AUCUNE EXCEPTION,

PARTIRA POUR CHALON

Les jours pairs à 6 heures du matin. (6687)

TABLETTES LAROQUE,

SACCHARURE DE LICHEN AU MOU DE VEAU, reconnues supérieures à tous les pectoraux pour guérir les rhumes, toux, catarrhes, coqueluches, irritations.

Pharmacies dépositaires: Laroque, rue Saint-Polycarpe, 10, et Lardet, place de la Préfecture, à Lyon; Michel, à Tarare; Martinet, à Saint-Etienne; Rigaud, à Rive-de-Gier; Piglat, à Grenoble; Dardil, à Voiron; Germain, à Annonay. — 1 fr. 50 c. la boîte avec une instruction. (8201)

Pharmacies de MM. VERNET, place des Terreaux; BAYON, rue Neuve, et pharmacie des Célestins, à Lyon; MICHEL, à Tarare; ARDUIN, à Amplepuis; AYOT, à Villefranche.

PATE PECTORALE ET SIROP DE NAFÉ D'ARABIE

Seuls PECTORAUX expérimentés par les PROFESSEURS chimistes de la Faculté de Médecine.

BACAHOUT DES ARABES,

Aliment des convalescents, des dames, des enfants et des personnes faibles de l'estomac.

(8959—6168)

MALADIES SECRÈTES.

Guérison radicale, en cinq jours, de la blennorrhagie, si ancienne qu'elle soit et réputée incurable, par la MIXTURE et la POUDERE VÉGÉTALE de M. BERTRAND, pharmacien de l'École de Montpellier.— Pour preuve, l'argent est rendu si l'on n'est pas guéri. (On délivre un reçu imprimé).—M. Bertrand prépare aussi l'EXTRAIT OU ESSENCE DE SALSEPAREILLE DU PORTUGAL, pur, sans sucre, pour les maladies de la peau et du sang. (Ne pas confondre avec les Sirops).— Pour en prendre connaissance, demander la brochure que l'on envoie gratis. S'adresser à la pharmacie, place Bellecour, n. 12, à Lyon. (Affranchir.) (7184)

DEPURATIF DU SANG.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goitre, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix: 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.) Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. A Vienne, chez M. Mourret fils, épicer, rue Marchande.—A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue.—A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers.—A Saint-Etienne, chez M. Monnier, épicer, rue Royale, 1.—A Villefranche, chez M. Roset, confiseur.—A Genève, chez Buvetot, pharmacien, quai des Bergues.—A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (7158)

Pharmacie à Lyon, rue Palais-Grillet, n. 23.

DÉPURATIF DU SANG

Pour la GUERISON des MALADIES SECRÈTES nouvelles ou anciennes, des Dartres, Gales rentrées, Affections rachitiques, rhumatismes, et de toute Acréte ou Vice du Sang et des Humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

Prix: 5 fr. le flacon.

En dépôt à Saint-Etienne, à la Pharmacie Chermozon, rue de la Comédie; à Mâcon, M. Voituret, pharmacien, rue Municipale; à Bourgoin, M. Rey, artiste vétérinaire; à Vienne, M. Ollier, épicer, rue des Serruriers. (7470)

A vendre pour cause de maladie.

UN FONDS D'ÉPICERIE situé rue Thomassin, n. 3. S'adresser, pour en prendre connaissance, chez M. Mugnier, en face de l'établissement. (308)

SEUL DÉPOT

A Lyon, chez Mme veuve RAVY, rue Puils-Gaillot, 7.

DES ARTICLES RENOMMÉS

DE LA MAISON ROUSSEAU DE PARIS.

L'EAU DORÉE, qui teint réellement sans préparation, de suite et pour toujours, les cheveux et les favoris en toutes nuances.

LA POMMADE GRECQUE, qui arrête immédiatement la chute des cheveux et les fait pousser en peu de temps.

L'ÉPILATOIRE DU SÉRAL, qui fait tomber les poils du visage ou des bras en dix minutes, sans altérer aucunement la peau.

LA CRÈME DE TURQUIE, qui blanchit à l'instant même la peau la plus brune.

L'EAU DE TURQUIE, qui efface les rousseurs et toutes les taches du visage.

L'EAU ROSE DE LA COUR, qui rafraîchit le teint, lui donne un coloris vif et naturel: on peut se laver le visage sans qu'il disparaisse.—Prix: 5 fr. chaque article. (6150)

15 francs.

GUÉRISON RADICALE, sans copahu ni mercure, des maladies VÉNÉRIENNES, simples, nouvelles ou anciennes.

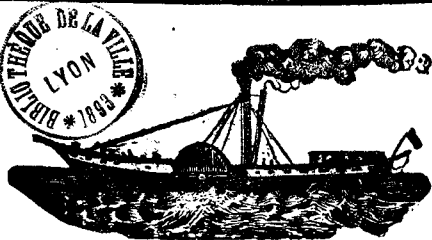
TRAITEMENT VÉGÉTAL

des dartres, pertes blanches, gales, teignes, dépôts de lait, scrofules, goitres, vieilles plaies, rhumatismes, goutte, et de toutes les maladies qui émanent de la corruption des humeurs ou d'un vice dans le sang.

Ce traitement est approuvé par MM. les anciens chirurgiens-majors de l'Hôtel-Dieu et de la Charité de Lyon et par un grand nombre d'autres médecins.

CABINET DE CONSULTATIONS GRATUITES de dix heures à quatre; les dimanches et fêtes, jusqu'à deux heures.

PLACE DES CÉLESTINS, 8, allée de traverse; rue d'Amboise, 11. (7218)



LE CROCOBILE, LE MARSOUIN, LE MISTRAL, LE SIROCO.

beaux bateaux à vapeur en fer.

d'une marche bien supérieure à tous les autres bateaux du Rhône sans exception,

Partent tous les jours du port d'Ainay, sur la Saône.

A 5 HEURES DU MATIN.

S'adresser aux propriétaires, MM. BONNARDEL frères et FOUR, quai de l'arsenal et rue Sala, 2, ou au capitaine à bord du bateau. (6561)

MALADIES SECRÈTES

A l'aide d'une nouvelle méthode, prompt, sûre et facile, le docteur THIVAUD (de Montpellier), breveté du roi, guérit sans rechute, d'un à cinq jours, les écoulements blennorrhagiques et fleurs blanches, si anciens et si rebelles qu'ils soient.

S'adresser chez M. VERNET, place des Terreaux, n. 15, et chez M. FELIX BOISSONNET, place du Pont de la Guillotière, seuls pharmaciens dépositaires à Lyon du Spécifique de M. Thivaud. (AVIS AUX MALADES.) (7260)